



Le 31 août 2022,

Madame, Monsieur

Les vacances d'été sont terminées et une nouvelle année scolaire commence. Les enfants ont retrouvé leurs camarades et ont déjà découvert leur nouvelle classe.

Vous trouverez sur ce document (envoyé seulement aux aînés) **quelques informations pratiques de rentrée**.

Vous trouverez également, pour chaque enfant, dans sa pochette de liaison ou son porte-vues le règlement de l'école que nous vous demandons de lire avec votre enfant et de signer. Les élèves devront rapporter le coupon signé.

▪ STRUCTURE PEDAGOGIQUE

L'école accueille cette année 181 élèves répartis dans les classes suivantes :

PS/MS Enseignante : Nathalie BRIZARD aidée de

Clémentine Rousselot

MS/GS Enseignante : Chloé Guitton, en remplacement de

Nathalie Rouet, aidée de Bernadette ROUET

GS/CP Enseignante : Carole BOISSELEAU aidée d'Amélie Frouin

CP / CE1 Enseignante : Anita RAPIN

CE1/CE2 Enseignante : Laura GARÇONNET

CM1 Enseignante : Danitza RIGAUDEAU

CM2 Enseignants : Cédric du BOT (directeur) et Stéphanie RONDEAU

Stéphanie TRICHET, enseignante spécialisée, intervient le mardi matin et le vendredi après-midi, sous réserve de modifications ultérieures.



Classe de PS MS	26 élèves	14 PS + 12 MS
Classe de MS GS	26 élèves	9 MS + 17 GS
Classe de GS CP	24 élèves	8 GS + 16 CP
Classe de CP CE1	24 élèves	6 CP + 18 CE1
Classe de CE1 CE2	26 élèves	6 CE1 + 20 CE2
Classe de CM1	28 élèves	28 CM1
Classe de CM2	27 élèves	27 CM2

▪ SECURITE A L'ECOLE



Les consignes de sécurité restent inchangées, **le portail d'accueil est toujours fermé à clé durant les heures de classe**. Pour rentrer dans l'école, il faudra **utiliser la sonnette** située près du portail, sous le porche ; une personne viendra alors vous ouvrir. Si personne ne vient, appelez le 02 51 66 28 06 (numéro de téléphone de l'école). Nous vous remercions de votre compréhension.

▪ CALENDRIER SCOLAIRE

Il n'y a pas eu de changement par rapport au calendrier scolaire que vous avez reçu avec les documents de rentrée au mois de juin.



PISCINE

Cette année, **les élèves de CP/CE1/CE2/CM1** fréquenteront la piscine des Herbiers. Les 10 séances sont prévues **le jeudi après-midi du 8 décembre au 16 mars**. Les enseignants vous apporteront plus de précisions lors des réunions de parents de début d'année. De nombreuses incertitudes demeurent sur le plan sanitaire.

▪ REUNION DE PARENTS



Comme à chaque début d'année, une réunion de parents est proposée par les enseignants. **Ces réunions auront lieu dans les classes**. Voici les dates qui ont été arrêtées :

Classe de <i>Nathalie BRIZARD</i>	PS: vendredi 30 septembre à 18h30 MS: jeudi 29 septembre à 18h30
Classe de <i>Nathalie ROUET / Chloé GUITTON</i>	MS: jeudi 29 septembre à 18h30 GS: Mardi 20 septembre à 18h30
Classe de <i>Carole BOISSELEAU</i>	GS: Mardi 20 septembre à 18h30 CP: Jeudi 15 septembre à 18h30
Classe de <i>Anita RAPIN</i>	CP: jeudi 15 septembre à 18h30 CE1: lundi 19 septembre à 18h30
Classe de <i>Laura GARÇONNET</i>	Jeudi 22 septembre à 18h30
Classe de <i>Danitza RIGAUDEAU</i>	Lundi 26 septembre à 18h30
Classe de <i>Cédric du BOT et Stéphanie RONDEAU</i>	Mardi 27 septembre à 18h30

▪ ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Les temps d'APC se dérouleront tous les jours, après le déjeuner. Pour les élèves de PS et MS, il permettra de débuter plus tôt le temps de sieste. A partir de la GS, il sera notamment mis à profit pour effectuer un retour au calme (ateliers, relaxation...) et préparer les élèves aux apprentissages de l'après-midi.

Ce temps pourra aussi être utilisé pour constituer des groupes restreints de travail et permettre :

-d'apporter une aide dans les apprentissages

-un accompagnement dans le travail personnel de l'élève (organisation, méthodes de travail...)

-de vivre des activités dans le cadre du projet d'école : préparation d'une sortie scolaire, d'exposés...

Ces temps d'APC se dérouleront :

-GS et CP : *de 13h10 à 13h25*

-Du CE1 au CM2 : *de 13h25 à 13h40 (dès le retour de la cantine)*

Des précisions vous seront données lors des réunions de classe. Pour l'heure, nous vous demandons simplement de compléter l'autorisation de prise en charge située à la fin du règlement.

▪ SITE INTERNET DE L'ECOLE

Vous retrouverez régulièrement des informations sur la vie de l'école sur notre site Internet :

<http://mouchamps-notredame.fr/>



Toute l'équipe éducative souhaite une excellente année scolaire à tous les élèves et reste disponible pour vous rencontrer !

L'équipe enseignante

RÈGLEMENT DE L'ECOLE

Vous trouverez ci-dessous le règlement intérieur de l'école. Merci de le lire avec votre enfant et de le signer.
Les élèves de PS et MS devront rapporter le coupon signé.

Pour les élèves de la GS au CM2, le règlement et le coupon signé resteront dans l'outil de liaison.



▪ HORAIRES

Les CE1 de la classe d'Anita mangent au 2^{ème} service de cantine, avec les CE1 de la classe de Laura. Ses élèves de CP sortent donc à 12h, pour reprendre à 13h10, alors que ses CE1 sortent de la classe à 12h15, pour reprendre ensuite à 13h25.

PS-MS-GS-CP	CE1-CE2-CM1-CM2
<p>Matin : 8h55 – 12h Repas cantine : 12h à 12h45</p> <p><u>Si votre enfant rentre manger chez lui le midi :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Il peut quitter l'école à 12h.Ou-Il peut quitter l'école à 12h15 avec son frère ou sa sœur en CE1 CE2 CM1 CM2. <p>Pour ceux déjeunant chez eux, retour à l'école à 13h10 ou 13h25.</p> <p><i>Entre 13h10 et 13h25, ce temps sera mis à profit pour l'Aide Pédagogique Complémentaire.</i></p>	<p>Matin : 8h55 – 12h15 Récréation : 12h15 à 12h50 Repas : 12h50 à 13h25</p> <p><u>Si votre enfant rentre manger chez lui le midi :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Il quittera l'école à 12h15.-Il peut être de retour à 13h10 avec son frère ou sa sœur PS MS GS CP (il sera accueilli dans la classe de Carole)OuIl peut être de retour entre 13h25 et 13h40. <p><i>Entre 13h 25 et 13h 40, ce temps sera mis à profit pour l'Aide Pédagogique Complémentaire.</i></p>
Après-midi : 13h25 – 16h35.	Après-midi : 13h40 – 16h35

Pour des raisons de surveillance, les enfants ne doivent pas arriver à l'école avant **8h45**. Cependant, il est impératif, afin de ne pas perturber le bon déroulement de la classe, que chaque enfant soit présent pour le début des cours (5 min avant la rentrée, c'est bien !). En cas de retard, veuillez vous assurer que votre enfant est bien entré en classe avant de repartir et au besoin, accompagnez-le.

Le soir, une surveillance est effectuée jusqu'à 16h50. Nous vous demandons de respecter impérativement ces horaires de sortie, et de prévenir en cas de retard. Après 16h50, les élèves seront pris en charge par l'accueil périscolaire, même s'ils ne sont pas inscrits à ce service.

▪ SECURITÉ



Le matin et le soir, il est interdit de stationner aux abords de l'école de façon à faciliter le départ des cars. Veuillez donc utiliser le parking en veillant à ne pas prendre les places réservées au Pôle Santé. Privilégiez également les stationnements en marche arrière pour une meilleure visibilité en repartant.

Pour des raisons de sécurité, le portail d'entrée sera fermé chaque matin à 9h05.

Les entrées se font uniquement par le portail sous le porche (sauf les élèves arrivant en car). La sortie se fait par le grand portail.

Les sorties des élèves qui partent à pied, en voiture ou à vélo se font uniquement par le grand portail

Le soir, les parents attendent sous le porche extérieur jusqu'à 16h35. A 16h35, ils peuvent entrer sur la cour dès qu'un enseignant a ouvert le portail. La sortie se fait par le grand portail. Les élèves qui rentrent à pied partiront après les enfants qui partent accompagnés par leurs parents.

Nous rappelons que pour des raisons de sécurité, nous demandons que les élèves partant à vélo portent un casque et un gilet jaune.

Les parents d'élèves des classes de Nathalie BRIZARD et Nathalie ROUET vont chercher leur enfant directement à leur classe et récupèrent ensuite, le cas échéant, les plus grands qui les attendent. La sortie n'étant pas un temps de récréation, l'utilisation des jeux de cour (y compris la structure de jeux) est interdite.

En cas de pluie, les élèves de la GS au CM2 attendront sous le préau. **Les parents viendront ensuite les chercher sous le préau.**

Les enfants qui vont au centre périscolaire sont regroupés sous le préau où ils sont pris en charge par un animateur.

Ceux qui empruntent le transport scolaire entrent et sortent par le portillon vert, côté cantine.

▪ **FRÉQUENTATION SCOLAIRE**

Toute absence doit être **justifiée et motivée**. Pour des raisons administratives et de sécurité, elle doit être signalée au plus tard **le premier jour de l'absence**, et ce, **avant le début des cours par un coup de téléphone ou un mail adressé sur la boite mail de l'école**.

En général, l'école est joignable de 8h à 19h. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur.

N'oubliez pas de prévenir également le service enfance jeunesse (cantine et périscolaire) le cas échéant. Au retour de votre enfant à l'école ou bien pour une absence prévue, vous voudrez bien **notifier cette absence par écrit au moyen des bulletins joints.**

Toute absence qui n'a pas pour raison la maladie doit être préalablement discutée et autorisée par le chef d'établissement de l'école et l'enseignant.

Si votre enfant est scolarisé et que vous décidez de prendre vos vacances sur temps scolaire, une demande d'autorisation d'absence devra être adressée au chef d'établissement de l'école **15 jours avant celle-ci**. Il en référera alors à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Chantonnay.

Enfin, après toute absence pour maladie excédant une semaine, un certificat médical pourra être demandé. Les dispenses d'Education Physique et Sportive seront toujours accompagnées d'un mot de votre part, et d'un certificat médical dès que possible, notamment en activité piscine.

Les participations aux activités de l'école sont obligatoires : piscine, sorties scolaires.

▪ **PRISE DE MÉDICAMENTS A L'ECOLE**

Aucun médicament d'usage courant, en vente libre en pharmacie, ne peut être donné par l'enseignant. Par ailleurs, il est interdit de confier un médicament à un enfant.

-Les médicaments prescrits dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (prévu pour la prise en charge des enfants atteints de maladie chronique) peuvent être donnés par le personnel enseignant.

-Exceptionnellement, l'enfant peut avoir besoin d'une prise médicamenteuse sur le temps scolaire, pour une pathologie chronique ne nécessitant pas un PAI (ex : asthme léger, reflux gastro-œsophagien, migraine...). Dans ce cas les parents doivent fournir :

Un courrier autorisant l'enseignant à donner le médicament + la prescription médicale

Il faut rappeler que très peu d'enfants sont concernés par cette situation.

Cette possibilité ne concerne pas les traitements des infections courantes aigues (angine, bronchite, rhinopharyngite, otite, gastro-entérite...) qui peuvent être pris à domicile avant ou après l'école.

Par ailleurs, pour toute consultation médicale faisant suite à un accident scolaire, nous vous demandons de bien vouloir nous rapporter un certificat médical afin d'effectuer la déclaration d'accident.

Toute dispense de sport doit être justifiée par un mot des parents ou par un certificat médical.

▪ **COLLATION ET ANNIVERSAIRES**

Les élèves des classes élémentaires qui déjeunent à 12h50 peuvent apporter un **goûter léger** : **fruit ou compote.**

Pour les anniversaires, vous recevrez une information lors des réunions de parents.



▪ RELATIONS AVEC LA FAMILLE

L'école informe les parents de la vie de l'école par le biais de réunions, de rendez-vous individuels, de la pochette de liaison, du site internet... Le recours au courriel est aussi très utilisé.

Le travail des élèves est envoyé régulièrement à la maison pour assurer un bon suivi de leur scolarité.

Toute information communiquée par l'école doit être consultée et tout retour de document par les familles doit s'effectuer dans les délais demandés.

Nous vous demandons de vérifier régulièrement le cartable de votre enfant pour vous assurer qu'il vous communique les informations transmises. Cela permettra également de vous assurer qu'il n'apporte pas d'objets interdits dans l'enceinte de l'école : console de jeux ou autres jeux de la maison, argent, objets dangereux, smartphone...

Chaque classe dispose d'une adresse mail :

- PS MS, Classe de *Nathalie BRIZARD* : classe1-ps@mouchamps-notredame.fr
- MS GS, Classe de *Chloé GUITTON/Nathalie ROUET* : classe2-msgs@mouchamps-notredame.fr
- GS CP, Classe de *Carole BOISSELEAU* : classe3-gscp@mouchamps-notredame.fr
- CP-CE1, Classe d'*Anita RAPIN* : classe4-cpce1@mouchamps-notredame.fr
- CE1-CE2, Classe de *Laura GARÇONNET* classe5-ce1ce2@mouchamps-notredame.fr
- CE2-CM1, Classe de *Danitza RIGAUDEAU* : classe6-ce2cm1@mouchamps-notredame.fr
- CM1-CM2, Classe de *Cédric du BOT et Stéphanie RONDEAU* : classe7-cm1cm2@mouchamps-notredame.fr

Pour communiquer avec l'école :

direction@mouchamps-notredame.fr

La mise en place de ces boîtes mail permet à l'enseignant de votre enfant de vous transmettre des informations concernant la classe. Lors des réunions de rentrée, chaque enseignant apportera des précisions sur l'utilisation qu'il souhaite faire de cette messagerie.

Les enseignants ne consulteront pas nécessairement la boîte mail de leur classe tous les jours. C'est pourquoi, en cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons de prévenir l'école uniquement par téléphone ou en utilisant la boîte mail de l'école, sans adresser de message sur la boîte mail de la classe.

▪ VIE DE L'ÉCOLE ET RESPECT DU RÈGLEMENT

 Les enfants doivent avoir une tenue vestimentaire correcte. **Nous vous demandons de marquer les vêtements de vos enfants pour éviter leur perte.** Les vêtements trouvés sont accrochés sous le préau. Avant chaque période de vacances, les vêtements seront exposés. Ceux qui ne seront pas récupérés seront donnés à des œuvres caritatives ou conservés à l'école en vêtements de rechange.

L'école joue un rôle primordial dans la socialisation de l'enfant.

Un enfant momentanément difficile pourra être isolé, sous surveillance, le temps qu'il retrouve un comportement compatible avec la vie du groupe.

En cas de dégradation des locaux ou du matériel, l'enfant pourra être amené à réparer sa faute (nettoyage, réparation, remplacement).

Chaque élève doit être poli et respectueux envers les adultes et ses camarades.

Les actes de violence, d'indiscipline et d'irrespect seront sanctionnés et les parents seront informés.

Lorsque le comportement perturbe gravement et régulièrement le fonctionnement de la classe ou de l'école, l'élève aura un avertissement. Après deux avertissements, l'équipe enseignante se réunira pour décider des sanctions.

Pour que les enfants adhèrent au règlement, il est indispensable que les adultes eux-mêmes le respectent. Ces règles de vie ont été élaborées pour permettre un mieux vivre des enfants, des familles et de l'équipe éducative au sein de l'école. Elles ont été approuvées par l'Apel.